

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0519 du 09/01/2017

Arrêté du 16 novembre 2016

ARRETE PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2017

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation et nomination d'inspecteurs des Finances publiques dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, au titre du premier semestre 2017.

Date d'application : 01/01/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2017.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie et des Finances

ARRÊTÉ

portant affectation et nomination d'inspecteurs des finances publiques dans le grade
d'inspecteur divisionnaire des finances publiques, classe normale, au titre du premier semestre 2017

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu les demandes des intéressés ;

ARRÊTE :



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Article premier : les inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent, sont nommés inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale et affectés en cette qualité dans les fonctions ci-dessous désignées, dans les conditions ci-après indiquées :

Nom	Prénom	N° DGFIP	Grade-Echelon Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Grade-Echelon Date de prise de rang Date d'effet
ALONSO	JULIEN	186268	INSPECTEUR FIP 10 16/11/2015	SERVICES CENTRAUX BUREAU SPIB-2B	SERVICES CENTRAUX BUREAU GF-1B IDIV CN EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CL NORM 01 16/11/2015 01/01/2017
BRU	CÉLINE	866937	INSPECTEUR FIP 09 01/12/2015	SERVICES CENTRAUX BUREAU CL-2A	SERVICES CENTRAUX BUREAU CL-2A IDIV CN EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CL NORM 01 01/01/2017 01/01/2017
DELECROIX	OLIVIER	188241	INSPECTEUR FIP 10 01/08/2016	SERVICES CENTRAUX BUREAU GF-2 MISSION PAS	SERVICES CENTRAUX BUREAU GF-2 MISSION PAS IDIV CN EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CL NORM 01 01/08/2016 01/01/2017
TERRAL	ARIELLE	861816	INSPECTEUR FIP 11 01/12/2013	DFIP DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE PAPEETE	SERVICES CENTRAUX BUREAU CE-1B IDIV CN EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CL NORM 02 01/01/2017 01/01/2017

Article 2 : le présent arrêté prendra effet aux dates qui seront fixées par le Directeur général des finances publiques et sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 16/11/2016
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFIP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756